



Cour des comptes

UN RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES À CHARGE CONTRE LA DISTRIBUTION ET L'ESCALE

Paris, 31 octobre 2019

LE SUJET

Si le rapport de la Cour des Comptes sur la période comprise entre 2012 et 2017 reconnaît qu'en matière de qualité du service en gare, SNCF Mobilités enregistre des résultats satisfaisants qui se situent au-dessus de la moyenne de l'Union Européenne, **il prône par ailleurs la déshumanisation des gares.**

Outre le fait que ce rapport dénonce un manque de polyvalence des agents de SNCF Mobilités, il préconise de limiter les coûts d'exploitation, notamment en ajustant le niveau de présence d'agents en gare au strict nécessaire (régions) considérant que la Sûreté ne peut être vue que sous le prisme de la vidéosurveillance, de l'installation de portiques de sécurité et par des agents de la Sûreté ferroviaire et non par de la présence humaine en gare.

Par ailleurs, **ce rapport dénonce que de nombreuses conventions prévoient le maintien de tous les guichets existants**, y compris les moins fréquentés, considérant qu'une proportion croissante de clients achète ses billets TER en ligne ou sur un distributeur. La Cour des Comptes pointe du doigt les conventions, comme celle de Bourgogne-Franche-Comté, qui prévoient qu'une suppression de guichet se fasse uniquement avec l'accord du maire concerné.

Dans le rapport, il est regretté que seules 10 % des gares TER ont vu leur guichet fermer entre 2012 et 2017. Le document affirme qu'en 2017, 20 % des gares TER réalisaient moins de 20 transactions par jour, ce qui serait pour la Cour des comptes une erreur économique.

L'UNSA-Ferroviaire rappelle que la SNCF a toujours un rôle de service public et qu'à ce titre, elle doit garantir des services en gare (escale et vente) sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le rapport de la Cour des comptes souligne que la séparation des moyens entre les activités se fait au détriment de l'activité TER. Par exemple, l'activité TGV s'est progressivement retirée de la distribution pour se concentrer uniquement sur les grandes gares, laissant la charge de guichets peu fréquentés à l'activité TER.

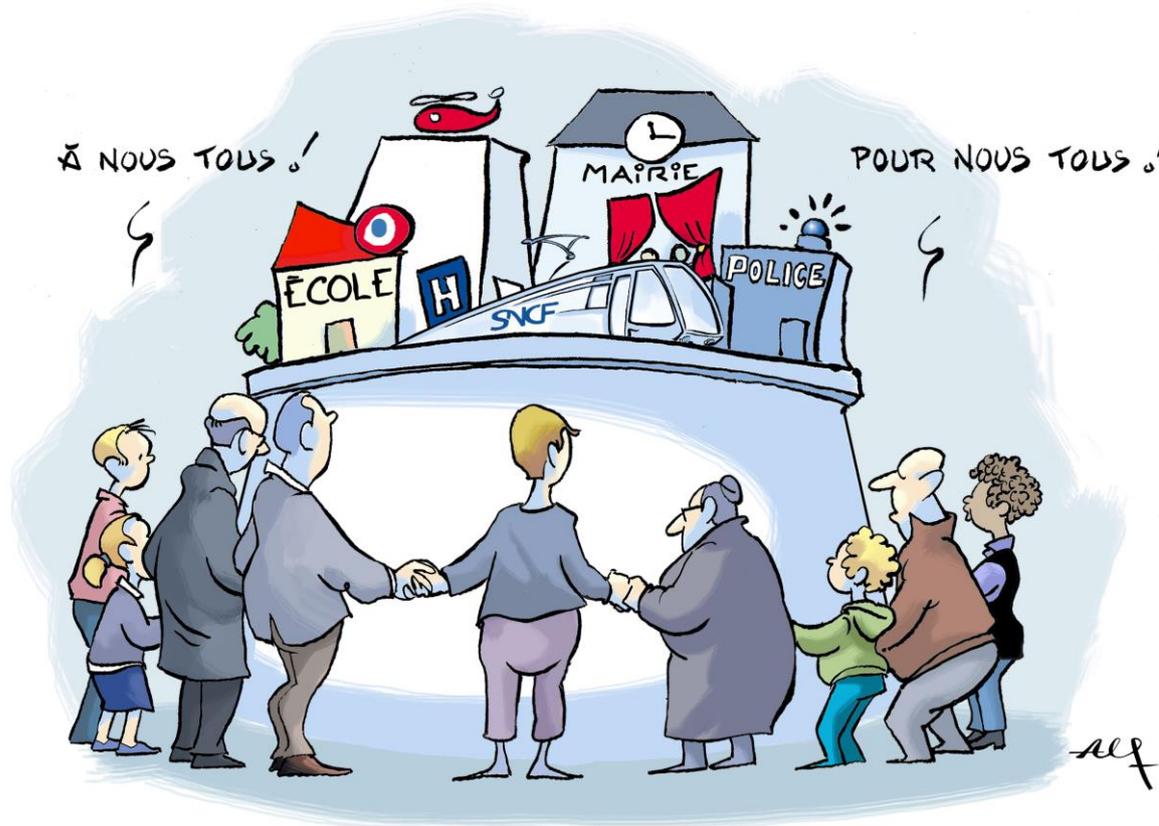
L'UNSA-Ferroviaire réaffirme son opposition à la gestion par activité non par dogmatisme, mais parce que nous jugeons qu'à terme elle sera néfaste pour le client. Le client doit pouvoir s'informer et acheter dans toutes les gares des titres de transport de bout en bout.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la présence des vendeurs et des agents d'escale dans toutes les gares est un atout pour le voyageur.

L'UNSA-Ferroviaire considère que le rapport de la Cour des Comptes est à charge contre les personnels de l'Entreprise ferroviaire historique.

Le service public et le service rendu au public, tant appréciés par les voyageurs, ne peuvent se faire sans investissement. Il faut arrêter de ne regarder le service public que sous l'angle économique !

LE SERVICE PUBLIC, C'EST...



J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS **EFFICACE** Service public
Savoir-faire
EXPERTISE Carrières
Hot-Line Juridique **Autonome**
METIERS **STATUT**
Filières **Responsable**
Syndicat de services

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:
Prénom:
Direction:
Adresse Pro:
.....
Collège:
Tél:
Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org